

Politique de l'emploi

Des politiques d'emploi élargies à un vaste public

Les jeunes sont toujours une cible prioritaire des politiques d'emploi, mais le gouvernement se mobilise aussi en faveur de l'emploi des seniors et des chômeurs de longue durée, plus largement des personnes dites en difficulté.

Jean-Marc Dupont, Directe Rhône-Alpes

En amont des mesures habituelles destinées à favoriser l'emploi des jeunes, le gouvernement continue de se mobiliser pour éviter qu'un nombre trop important de jeunes n'entrent sur le marché du travail sans le moindre diplôme. **Le plan de lutte contre le décrochage scolaire** présenté en novembre dernier s'inscrit dans cet objectif au même titre que les actions de prévention contre l'illettrisme réservées aux élèves de moins de 16 ans.

Initiés en fin d'année 2012, **les emplois d'avenir, proposés par les Missions Locales et les Cap Emploi**, ont connu l'an dernier un nouvel essor : 7 400 jeunes de la région en ont bénéficié en 2014 (5 900 en 2013), essentiellement dans le secteur non marchand (73 %). Ce contrat d'aide à l'insertion permet à des jeunes non ou faiblement diplômés d'acquérir une formation et d'accéder à une première expérience professionnelle. Les emplois d'avenir peuvent être aussi l'une des modalités proposées par les missions locales à des jeunes accompagnés dans un dispositif plus large, le "Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale" (**CIVIS**), qui a concerné 11 300 bénéficiaires en 2014, chiffre légèrement inférieur à celui de 2013 (11 900).

Par ailleurs, les contrats en alternance, à destination essentiellement des jeunes, se situent toujours au cœur de la politique de l'emploi. En 2014, 26 000 contrats d'apprentissage et

17 200 contrats de professionnalisation ont été signés en Rhône-Alpes.

Trait d'union entre les jeunes et les seniors, **le contrat de génération**, lancé en 2013, est un dispositif visant à faciliter l'insertion durable des jeunes par un meilleur accès au CDI, à favoriser l'embauche et le maintien en emploi des seniors et à assurer la transmission de compétences et des savoir-faire. L'an dernier, ce dispositif a concerné 2 500 jeunes contre 2 200 en 2013.

Face à la montée ininterrompue et importante du chômage des "plus de 50 ans", le gouvernement a, en outre, lancé en juin 2014 **un nouveau plan en faveur de l'emploi des seniors**. Les axes de ce plan sont multiples ; parmi eux :

- l'accompagnement renforcé par Pôle emploi de 80 000 chômeurs de longue durée supplémentaires au niveau national (10 600 en Rhône-Alpes), en majorité des seniors ;
- l'amélioration de l'accès à la formation des salariés âgés de plus de 45 ans via le compte personnel de formation entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 en remplacement du droit individuel à la formation (DIF) ;
- l'adaptation du contrat de professionnalisation aux "plus de 50 ans", jusqu'alors peu utilisateurs de ce dispositif.

En dehors des mesures destinées aux jeunes et aux seniors, le contrat unique

d'insertion (CUI) vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières, sociales et professionnelles, d'accès à l'emploi. Conclu essentiellement dans le secteur non marchand, le CUI a concerné l'an dernier 29 300 personnes en région, des adultes pour la plupart.

Enfin, l'année 2014 correspond au lancement du nouveau **Programme Opérationnel du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion** (FSE) qui va se poursuivre jusqu'en 2020, le précédent venant de s'achever. Mobilisant 176,5 millions d'euros en région, ce programme, comprend trois axes d'intervention définis en cohérence et en complémentarité avec les politiques publiques nationales, à savoir :

- l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs ainsi que le soutien des mobilités professionnelles ;
- l'anticipation des mutations économiques et la sécurisation des parcours professionnels (essentiellement des actions de formation des salariés) ;
- enfin, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion (actions d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi), axe représentant à lui seul 63 % du total des crédits FSE en Rhône-Alpes. ■

1 Nombre de bénéficiaires de contrats aidés

	2013	2014 (p)	Évolution 2014/2013 (en %)
Contrats en alternance			
Contrats de professionnalisation	nd	nd	///
Contrats d'apprentissage du secteur privé	26 639	26 049	-2,2
Emplois aidés du secteur marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative à l'emploi (CUI-CIE)	4 558	5 156	13,1
Emplois d'avenir	1 125	1 992	///
Emplois aidés du secteur non marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE)	32 083	24 139	-24,6
Emplois d'avenir	120	4 818	///
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	11 909	11 259	-5,5

p : données provisoires.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Note : extraction en avril 2015.

Source : DARES